



*Signataire : Jean-Pierre Tombola*

*Date de dépôt : 5 juin 2026*

## **Question écrite urgente**

### **Employabilité dans les institutions de santé à Genève**

Le système actuel ne prévoit rien pour celles et ceux qui n'arrivent pas au bout de leur formation à la HES en soins infirmiers contrairement à ce qui se passe hors de nos frontières.

En comparaison avec les pays voisins, par exemple en France, les étudiants qui achèvent leur première année de formation à l'Institut de formation en soins infirmiers (IFSI) mais qui ne poursuivent pas leur cursus peuvent obtenir le diplôme d'aide-soignant. Cette reconnaissance officielle leur permet d'intégrer directement le monde du travail et de commencer à cotiser pour leur retraite et leurs assurances sociales, telles que l'AVS.

A contrario, à Genève, les étudiants et étudiantes qui ne réussissent pas leur première année n'ont aucune attestation qui pourrait leur permettre de rentrer dans le monde du travail. Par conséquent, plusieurs d'entre eux tombent dans le système de l'aide sociale ou retournent à la charge de leurs parents. Or, ces derniers et dernières disposent déjà de suffisamment d'expériences acquises pour intégrer le monde professionnel.

Question :

***Sur l'ensemble du personnel des institutions de santé à Genève (HUG, IMAD, EMS), combien d'employés sont au bénéfice d'un diplôme d'aide-soignant tel que celui délivré hors des frontières du canton de Genève (en France par exemple) sur les cinq dernières années ?***

Je remercie le Conseil d'Etat de sa réponse.